

# La violence faite aux femmes

	Parti conservateur	Parti libéral	NPD	BQ	Parti Vert
S'est engagé à entreprendre sans délai l'élaboration d'une stratégie fédérale visant à mettre fin à la violence faite aux femmes.	X	✓	✓	X	X
S'est engagé à ouvrir une enquête sur les femmes autochtones portées disparues ou assassinées.	X	X	X	X	X
S'est engagé à accorder sans délai des fonds substantiels destinés à l'aide juridique en matière de droit de la famille.	X	X	✓	X	X
S'est engagé à élaborer et à mettre en place sans délai une stratégie nationale en matière de logement.	✓	✓	✓	✓	✓
S'est engagé à verser des fonds substantiels aux refuges pour femmes victimes de violence conjugale, aux centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et aux programmes de lutte à la violence adaptés à la réalité culturelle.	X	X	X	X	X

- ☉ Au Canada, un peu moins de 40 % des femmes indiquent avoir subi au moins une agression sexuelle depuis l'âge de 16 ans.
- ☉ Au Canada, entre 1995 et 2004, 626 femmes ont été assassinées par leur conjoint. Elles ont entre autres été tuées par balle, poignardées, étranglées ou battues.
- ☉ Au Canada, en 2004, près de 20 % de tous les actes de violence, dont les voies de fait, les agressions sexuelles et les vols, ont été perpétrés dans le lieu de travail des victimes.

Au Canada et partout dans le monde, la violence faite aux femmes croît à un rythme alarmant et elle porte atteinte au respect des droits de la personne, à la dignité et à l'égalité des femmes. Le Canada a un urgent besoin de se doter d'une stratégie nationale destinée à mettre fin à la violence faite aux femmes et de définir des programmes de lutte à la violence adaptés à la réalité culturelle. L'élaboration de ces programmes devrait être confiée à des organismes popu-

laires féministes et autochtones de lutte contre la violence, par exemple les refuges pour femmes victimes de violence et les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, et leur application devrait se faire de concert avec des partenaires provinciaux et territoriaux. Il est devenu inacceptable que les différents paliers de gouvernement invoquent des arguments de compétence juridictionnelle pour justifier leur inaction. Les survivantes d'actes de violence réitèrent que pour échapper à la violence, il est urgent que les femmes aient accès :

- ☉ à une aide juridique en matière de droit de la famille gratuite ou à peu de frais;
- ☉ à un logement abordable;
- ☉ aux mesures de soutien et aux ressources fournies par le mouvement en faveur de l'autonomie des femmes, qui accorde la priorité à la liberté et à l'égalité des femmes.

\* Cette analyse repose sur des données publiques disponibles au 10 septembre 2008.

- Q.** En collaboration avec des organismes féministes et autochtones de lutte à la violence, de quelle façon votre parti va-t-il entamer l'élaboration d'une stratégie nationale visant à mettre fin à la violence faite aux femmes?
- Q.** Votre parti accordera-t-il sans délai des fonds accrus à l'aide juridique en matière de droit de la famille et veillera-t-il à ce que ces fonds se rendent jusqu'aux organismes locaux qui offrent des mesures de soutien et des services tels que les refuges pour femmes victimes de violence conjugale, les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et les programmes de lutte à la violence faite aux femmes adaptés à la réalité culturelle?